Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260415-CM20260413N15-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, MM. DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, TROTEL- LE FAOU Olivia, MM. DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Mme LE BRETON Marina donne pouvoir à Mme BRAGEUL-PITOIS Gaëtane pour voter en son nom ;
M. BUTOWSKI Bruno donne pouvoir à M. HERVOIR Yoann pour voter en son nom ;
M SIMONIN Donovan donne pouvoir à Mme POMIER Claire pour voter en son nom ;
M. DE CACQUERAY Hervé donne pouvoir à M. DE MENOU Antoine pour voter en son nom.
M. RATAUX Sébastien,
Etaient absents :
Secrétaire de Séance : M. NAVARRO Georges

Délibération n° 15 / 2026

VIE MUNICIPALE

Objet : Election des délégués – Office des Sport Mesnil et Rance (OSMR)

Monsieur le Maire rappelle que l'Office des Sports du Canton de Châteauneuf d'I & V est une association loi 1901 créée en novembre 1997, suite au nouveau découpage cantonal du département et aux élections de Mars 2016, l'office devient le 16 mai 2016 l'Office des Sports Mesnil et Rance (OSMR).
Actuellement 6 communes sont adhérentes : Châteauneuf d'I & V ; La Ville es Nonais ; Miniac-Morvan ; St Guinoux ; St Suliac et St Père Marc en Poulet

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du délégué.
Préalablement à l'élection, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'élire le délégué à main levée.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le récépissé de déclaration en Sous-Préfecture en date du 17 novembre 1997 portant création de l'association de l'Office Cantonal des Sports de Châteauneuf d'Ille et Vilaine modifié et ayant comme nouveau nom Office des Sports Mesnil et Rance (OSMR) en date du 16 mai 2016 ;
Vu l'article 6 des statuts de l'OSMR indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;
Considérant qu'il convient de désigner 1 (un) délégué titulaire et 1 (un) délégué suppléant,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260415-CM20260413N15-DE

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletin secret mais que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée ;
Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire,
Considérant la candidature de M. Frédéric Hazevis au poste de délégué titulaire et de M. Yoann HERVOIR au poste de délégué suppléant

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne** les délégués suivant à l'OSMR :
  - M. Frédéric HAZEVIS, conseiller municipal, Délégué Titulaire
  - M. Yoann HERVOIR, Maire, Délégué Suppléant

- **Transmet** cette délibération au président de l'OSMR

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine



Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 15 avril 2026